

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

Convocation : 7 Décembre 2022

Affichage : 19 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le sept décembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, CHEVASSUT Amélie, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : BELLIN Stéphane (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ), HENRY Jean-François (pouvoir donné à Marcel NÉE), PASQUIER Sophie (pouvoir donné à Chantal TRAVERS), DESMEULLES Sébastien (pouvoir donné à Amélie CHEVASSUT), MOUGEAT Aurélie (pouvoir donné à Béatrice LEPOITTEVIN).

Secrétaire de séance : CHEVASSUT Amélie.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 9 novembre 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

URBANISME – TROISIÈME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la modification simplifiée qui concernait le règlement de la zone Ux aux « Jouannes » a été approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 6 décembre 2022.

TRAVAUX DU BOURG

Stéphane BARBÉ présente à l'assemblée les derniers points d'avancement sur les travaux du bourg. Deux chiffrages sont proposés, et celui correspondant plus aux souhaits de la commune serait de 411 675 € HT.

Le financement de ces travaux se décomposerait ainsi :

- DETR : 76 000 €
- FIR : 99 370 €
- Fonds de Concours du Cotentin : 70 000 €
- Amendes de police : 13 800 €
- Reste à charge de la commune : 152 505 € dont 72 000 € sont déjà provisionnés.

DÉLÉGATION PAR VOIE CONVENTIONNELLE DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES URBAINES

Le conseil municipal décide, par 16 voix pour et deux voix contre (Philippe ROINÉ et Paul-Albert MOUCHEL), de refuser d'exercer, par voie de délégation de la Communauté d'Agglomération, la gestion des eaux pluviales urbaines jusqu'au 31 décembre 2026 ;

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer un mandat de 10869 € sur l'article 2046 du budget d'investissement.

ACTP : DEVIS 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise A.C.T.P. concernant l'entretien du terrain de football et s'élevant à 3316,78 € HT.

Ce montant sera inclus dans la demande de participation faite aux communes ayant signé la convention de participation aux frais de fonctionnement des stades utilisés par le SCUDD.

TAXE D'AMÉNAGEMENT : SUPPRESSION DU PARTAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Lors de la réunion de conseil municipal en date du 14 septembre 2022, la commune de Tollevast avait donné son accord pour le partage de la taxe d'aménagement avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin à hauteur de 20 % du montant perçu.

La loi de finances rectificative pour 2022 vient de supprimer l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Lors de la prochaine réunion communautaire, il sera proposé de rendre ce partage facultatif.

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche et Intériale / Willis Towers Watson, à effet au 1^{er} janvier 2023, et d'instituer une participation financière à hauteur de 7 € bruts mensuels, par agent.

MISE EN PLACE D'UN SERVICE CIVIQUE AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires de la Manche a sollicité et obtenu l'agrément au titre de l'engagement de service civique. Elle est autorisée par l'Etat à accueillir des jeunes en service civique qu'elle propose de mettre à disposition des communes. En mutualisant ce dispositif, la volonté de l'association est de simplifier la démarche de recrutement et d'accueil de volontaires en service civique dans les communes.

Pour rappel, le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans s'ils sont en situation de handicap. Il leur permet d'effectuer une mission au service de l'intérêt général, sans condition de diplômes. Le contrat porte sur une période de 8 mois et sur une durée hebdomadaire de 24 heures, le volontaire reçoit une indemnité de 601 €, et une fois les aides déduites, il reste à la charge de la commune 111,35 euros par mois.

La commune de Tollevast envisage la création d'un poste dans le domaine de l'environnement et du développement durable, avec notamment la gestion du jardin mis en place par le centre de loisirs, et des missions d'animation avec les enfants du centre et de la garderie sur ce thème.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document afin de trouver un volontaire pour occuper ce poste, qui serait ouvert à compter du 1^{er} février

SDEM : AUGMENTATION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

Stéphane BARBÉ donne lecture au conseil d'un courrier du Syndicat Départemental des Énergies de la Manche concernant l'augmentation des coûts d'électricité. Les prévisions pour 2023 correspondent à environ 160 % : une estimation de 51 800 € a été faite pour 2022 contre une prévision de 136 000 € en 2023.

Cependant, par l'intermédiaire d'un mécanisme prévu par deux clauses contractuelles du marché, le reste à charge pour la commune se verra diminué par l'application d'une régularisation de 106 000 € versée en deux fois : 30 % en 2023 et 70 % en 2024.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Lutte contre les frelons asiatiques : La campagne 2022 de lutte collective contre les frelons asiatiques est désormais terminée, le bilan pour Tollevast est le suivant : 30 nids ont été déclarés et le coût pour la commune est de 2834,40 €.
- Contournement Sud-Ouest de l'agglomération cherbourgeoise : Le deuxième comité de pilotage sur ce dossier se tiendra le vendredi 16 décembre à Saint-Lô. Stéphane BARBÉ estime que la procédure traîne et aimerait voir ce projet avancer plus vite.
- Aménagement des terrains de la Douve : Les membres de conseil décident de former une commission pour travailler sur l'aménagement paysager des terrains acquis entre la Douve et la Maison du Sonneur.
- Elargissement et amélioration des conditions de circulation sur la RD 352 : Stéphane BARBÉ informe le conseil municipal qu'un courrier a de nouveau été envoyé au Président du Conseil Départemental afin de faire avancer les choses. Aucune réponse n'a pour le moment été reçue mais M. Madelaine, responsable de l'Agence Technique Départementale de Valognes, lui a indiqué que la réfection de la bande de roulement a été chiffrée et proposée dans les différents projets pour 2023, mais que ces travaux n'étaient pas prioritaires. Il a indiqué que cette route était peu empruntée, mais les comptages datent d'il y a plusieurs années, et de nouveaux comptages seront réalisés courant janvier.
- La prochaine réunion de conseil est programmée le mercredi 1^{er} février 2023 à 20h30.

Fin de la séance : 23h10